

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 30 JANVIER 2026**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 3
Absente : 1

L'an deux mille vingt-six et le trente janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie Madame à BEILLA-PANTEL Emilie à Madame Sandrine CONSTANT, Madame GOEURY Béatrice à Madame SOULIER Anne.

Absente : DOMEIZEL Emilie

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

2 - OBJET : DEMANDE DE COUPE AFFOUAGERE – SECTION DE LIMBERTES

Par courrier du 20 novembre 2025, Madame Karen Angénieux et Monsieur Florian Boussac, habitants du village de Limbertès, ont fait connaître à la Commune leur souhait de pouvoir bénéficier de la coupe d'affouage réservée à cette section. Monsieur le Maire précise à l'assemblée que Madame Karen Angénieux et Monsieur Florian Boussac peuvent être reconnus en qualité de membres de la section de Limbertès et qu'ils peuvent alors bénéficier à ce titre de la coupe d'affouage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RECONNAIT** Madame Karen Angénieux et Monsieur Florian Boussac en qualité de membres de la section de Limbertès et à ce titre attributaires d'une coupe d'affouage ;
- **INSCRIT** Madame Karen Angénieux et Monsieur Florian Boussac au rôle des affouagistes de Limbertès selon l'ordre alphabétique de la liste des membres de cette section.

Le Maire,

Samuel SOULIER

